



ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ET VILLE D'ANGERS

La transition énergétique et numérique au service de la résilience du territoire

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont dotées d'un pôle de la transition énergétique en décembre 2018 pour adopter un schéma d'orientations stratégiques dès juin 2019.

Pour répondre à une volonté politique affirmée de structurer une politique ambitieuse et intégrant plus largement les dimensions du développement durable, en se dotant d'outils de suivi et d'évaluation, le choix s'est porté sur le nouveau référentiel Cit'ergie 2018, pour relever le challenge.

La démarche, structurante, a permis d'accélérer la dynamique. En 8 mois, après une mobilisation intense, les orientations ont été définies, les groupes de travail ont débuté leurs travaux et la mise en œuvre opérationnelle est engagée.

Avec cette première demande, Angers Loire Métropole (ALM) souhaite se challenger, se situer de façon objective et impartiale, pour viser d'ici 4 ans un positionnement parmi les meilleures collectivités de France.

PORTRAIT

Type de collectivité : Communauté urbaine et Ville
Nombre de communes de l'EPCI : 29
Population : 293 701 habitants
Région : Pays de la Loire
Département : Maine-et-Loire
Obtention du label : 2019
Niveau actuel du label : Cit'ergie

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Mesure n°4.3.2 (Référentiel 2018) – Des plans Vélo ambitieux

Avec ses 450 km d'aménagements cyclables, le territoire se situe au 3^{ème} rang des villes cyclables. Angers s'est doté d'un plan vélo en mars 2019, suivi par la Communauté en juin. Les nombreuses actions programmées et les budgets annuels conséquents (1,5 M€ - Ville et 2 M€ - ALM) devraient permettre de passer de 3,1 % de part modale aujourd'hui à 6 % pour ALM et 10 % pour Angers (objectifs du PLUi révisé) en 2027.

ILS ONT DIT...

« Cit'ergie permet à la Ville d'Angers et la Communauté Urbaine de se challenger, tout en s'appuyant sur un regard expert extérieur et indépendant. L'engagement du territoire dans la transition écologique n'est pas nouveau, son cadre de vie est reconnu et attractif, mais la dynamique est démultipliée, et disposer d'un cadre de référence est précieux pour consolider rapidement notre ambition. »

Christophe BECHU, Président d'Angers Loire Métropole et Maire d'Angers

EN SAVOIR



Directeur du pôle Transition Énergétique

Steve CLAVIER

02 41 05 50 44 - steve.clavier@angersloiremetropole.fr

Site de la collectivité : www.angersloiremetropole.fr / www.angers.fr

Conseiller Cit'ergie : Vincent MARIEL

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ET VILLE D'ANGERS

Quelques actions dans les six domaines du label

PLANIFICATION TERRITORIALE

Avec son cadre stratégique pour la transition énergétique adopté en juin 2019, ALM lance de nouveaux chantiers : schéma directeur des énergies, plan adaptation s'appuyant sur le schéma directeur du végétal adopté en juin par la Ville d'Angers, nouvelle stratégie biodiversité, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé avec des objectifs ambitieux. Les objectifs en matière d'économie circulaire s'appuient sur un contrat d'objectifs ambitieux établis avec les acteurs professionnels (chambres consulaires...). La production de déchets a baissé de 1 % entre 2017 et 2018.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

ALM s'est dotée d'un plan stratégique immobilier et d'un Plan Efficacité Énergétique pour réduire la consommation énergétique de son patrimoine de 2,5 %/an de 2012 à 2030 en mobilisant près de 3 M€ chaque année. La consommation a déjà baissé de 9,9 % entre 2012 et 2018, grâce à des actions telles que la récupération d'énergie et d'eau sur la piscine Jean Bouin (-150 MWh/ an et -10 000 m³ d'eau/ an). Avec la démarche Territoire intelligent, le pilotage des installations de chauffage passera de 82 unités équipées à 170. De même, les 46 000 points lumineux d'ALM seront intégrés à une plateforme de monitoring urbain avec un objectif de réduction de 60 % des consommations énergétiques en 4 ans.

APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

ALM s'appuie sur un schéma directeur des réseaux de chaleur ambitieux : 46 km de réseau (60 km supplémentaires visés), 27 000 logements chauffés (+ 50 000 équivalents logement), une mixité biomasse supérieure à 70 % pour les réseaux publics (76 % visé). Le photovoltaïque est en développement avec la construction de la plus grande centrale de l'ouest aux Ponts de Cé (13 ha de panneaux et une production de 11,6 GWh/an, soit la consommation de 8 000 habitants). Depuis juin 2018, la station d'épuration de la Baumette injecte 1 400 000 Nm³/an de biogaz produit par méthanisation des boues dans le réseau.



© Ville d'Angers - Th. Bonnet

1 - Biogaz produit à la station de la Baumette, Angers



© Sébastien Bazille / Clément Sevin

2 - 2nde ligne de Tramway Angers



© Ville d'Angers - Th. Bonnet

3 - Vélocité : vélos en prêt gratuit par la ville d'Angers

MOBILITE

ALM est engagée dans la migration de sa flotte de véhicules vers le Gaz Naturel Véhicule (150 bus, bennes déchets...). Deux stations sont en construction. 92 véhicules électriques sont acquis et près de 170 bornes de recharge installées.

En 2019, la ligne de tramway nord-sud a enregistré 10 millions de voyages. Avec 10,1 km de nouvelles voies, 100 000 habitants seront desservis par le tramway. Deux parkings-relais sont également prévus (investissement : 245 M€ H.T) pour atteindre 17 % de part modale. 90 % des voies à Angers sont à 30 km/h. ALM et la Ville sont dotées de plans vélos ambitieux. De nombreuses aides financières sont proposées pour le report modal (vélo électrique, place gratuite pour les véhicules électriques, indemnité km pour les agents, etc.).

ORGANISATION INTERNE

En 2018, la transition énergétique est renforcée par une vice-présidence et une direction dédiées, dotées d'un budget spécifique issu des recettes de vente d'énergies renouvelables (1,5 M€) et d'une équipe de 5 personnes. La dynamique engagée s'est concrétisée avec l'adoption en juin 2019 d'une stratégie et d'une gouvernance visant une mobilisation élargie des partenaires et habitants.

COMMUNICATION ET COOPERATION

La coopération est renforcée avec le syndicat des énergies pour mieux intervenir auprès des communes (Conseil en Energie Partagé, financements d'opérations), et avec la Région et le Département. De plus, le PCAET est commun avec deux territoires voisins. Pour les habitants, la plateforme territoriale de rénovation est consolidée avec une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat dotée sur fin 2019-2022 d'un budget global de 8,3 M€ fléchi à 80 % vers l'amélioration énergétique des logements. Un budget participatif de 1,5 M€ réserve une enveloppe aux projets de transition écologique s'inscrivant dans une culture angevine de la concertation.

Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr